PREFECTURE de la SEI NE-MARITIM E

ENQUÊTE PUBLIQUE

Suppression du passage à niveau (PN) 185 suite à la demande de SNCF Réseau, sur la commune d'Incheville sur la ligne SNCF reliant Epinay - Le Tréport.



Arrêté de Madame la Préfète du : 25 mai 2018

RA PPORT du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Document 1/2

Comme l'exige la procédure règlementaire, les conclusions motivées et l'avis du commissaire-enquêteur font l'objet d'un document séparé du rapport.

SOMMAIRE

1 - PRESENTATION du PROJET

	1-1 Objet de l'enquête 1-2 Textes règlementaires 1-3 Caractéristiques du PN et du chemin communal	page 3
-	1-4 Localisation du PN	page 4
_	1-5 Présentation du projet	
-	1-6 Intérêts de la suppression du PN	page 6
-	1-7 Travaux à réaliser	
2 - MC	DDALITÉS de L'ORGANISATION de L'ENQUÊTE	
-	2-1 Procédure règlementaire	page 7
-	2-2 Composition du dossier soumis à l'enquête	
-	2-3 Extrait compte rendu de réunion (PN 185)	page 8
3 - CO	ONDITIONS de DÉROULEMENT de L'ENQUÊTE PUBLIQUE	
-	3-1 Participation du public	page 10
-	3-2 Mes appréciations sur l'ensemble de l'enquête	

1-1 Objet de l'enquête :

Demande de SNCF Réseau sollicitant la suppression du passage à niveau (PN) 185 se situant sur le territoire de la commune d'Incheville sur la ligne SNCF 32500 reliant Epinay- Le Tréport.

1-2 Textes règlementaires :

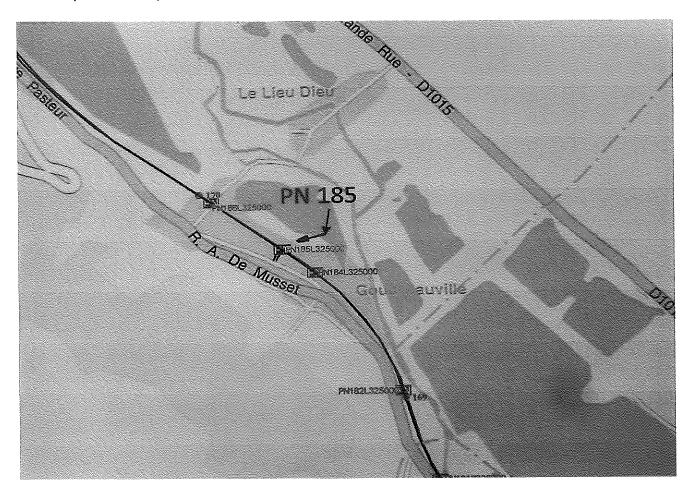
- Le Code général des collectivités territoriales;
- Le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.134-1, L.134-2 R.134-3 et suivant;
- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;
- Le décret du 16 février 2017 du Président de la République nommant Madame Fabienne BUCCIO Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime;
- L'arrêté préfectoral n° 17-137 du 27 octobre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Yvan Cordier, secrétaire général de la préfecture de la Seine- Maritime;
- L'arrêté préfectoral n° 17-145 du 27 octobre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Bernard COUSIN, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.
- L'arrêté préfectoral du 26 janvier 1984 abrogeant l'arrêté du 9 août 1963 portant sur le classement du PN sur la ligne SNCF 325000 Epinay/Le Tréport;
- La délibération du 23 novembre 2016 du conseil municipal de la commune d'Incheville donnant un avis favorable sur le principe de suppression du PN 185;
- Le courrier du 29 mars 2018 du directeur de l'Infrapôle Haute Picardie sollicitant l'ouverture d'une enquête publique;
- Les pièces du dossier d'enquête publique;
- La liste départementale de la Seine-Maritime des commissaires-enquêteurs pour l'année 2018.

1-3 Caractéristiques du PN et du chemin communal :

- * PN n° 185 3^{ème} catégorie PN public pour piétons (équipé de portillon équilibré à la fermeture).
- * Ligne SNCF 32500 Epinay / Le Tréport PK 169,669.
- * 1 voie Ferrée Principale Unique (VU).
- * Vitesse ferroviaire de la ligne au droit du PN: 80 km/h.
- * Nombre de trains par 24h (en moyenne annuelle) : estimé à 7, principalement des voyageurs.
- * Commune : Incheville (76).
- * Accès communal depuis la rue Alphonse DAUDET.
- * Largeur chemin env. 1m en agglomération.
- * Accidentologie depuis les 10 dernières années : néant.
- * PN non inscrit au programme de sécurisation nationale.

1-4 Localisation du PN:

Ligne 3250000 Epinay à le Tréport – PN 185 – Commune d'Incheviile. Accès depuis la rue Alphonse DAUDET.



1-5 Présentation du projet :

Le passage à niveau (PN) d'Incheville n'est plus utilisé depuis 1993. Composé de 2 portillons. Suite à échange de vue et en accord avec Monsieur le Maire d'Incheville en juillet 1993, le passage à niveau a été condamné par fermeture et cadenassemment des portillons fin 1993 (fig.2) en réservant la possibilité pour 2 riverains de demander son ouverture afin d'accéder à leurs propriétés, depuis cette date, aucune demande d'ouverture n'a été faite.

Un portillon est totalement envahi par la végétation (fig.1)

En application de la politique de sécurisation des PN de SNCF Réseau, une identification des PN supprimables sur le territoire Normandie a été réalisée entre 2014 et 2016.

Dans ce cadre, une réunion en Mairie d'Incheville s'est tenue le 26/10/2016 avec un représentant de la commune.

A cette occasion, il a été examiné la situation des PN publics identifiés supprimables sur la commune, à savoir PN 184, 185, 186, 189, 190 et 191.

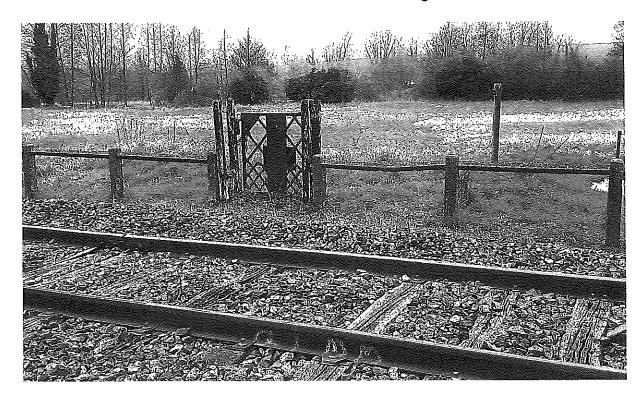
Lors de cet examen, 3 d'entre eux ont été retenus comme tel.

- PN 184 SAL2 moyennant création d'un chemin de desserte vers le PN 186.
- PN 185 piétons : suppression pure et simple vu sa fermeture depuis 1993.
- Le PN 185 piétons, fermé depuis 1993 ne nécessite pas d'aménagement particulier

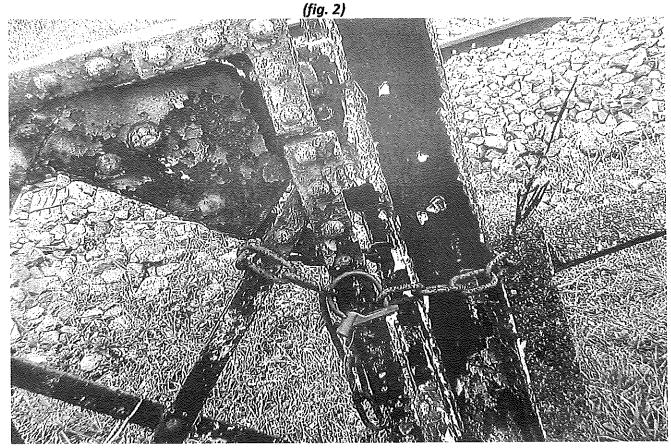
Portillon côté gauche ligne (envahi de végétations) (fig.1)



Portillon côté droit de la ligne.



Portillon côté droit de la ligne (cadenassé)



1-6 Intérêts de la suppression du PN:

* Exploitation ferroviaire

La suppression du PN permet la suppression d'un point singulier avec ses suggestions économiques liées aux diverses visites d'installations du PN.

La suppression de passages à niveau sur le territoire est un enjeu politique et surtout sécuritaire pour SNCF Réseau et pour la communauté citoyenne.

Il s'agit dans le cas présent d'avantage d'une régularisation et d'une officialisation de sa suppression compte tenu de sa fermeture et de son inutilisation depuis 1993.

1-7 Travaux à réaliser :

« Sous réserve de l'obtention de l'arrêté préfectoral de suppression du PN ».

Travaux routiers (préalables à la fermeture effective du PN) Néant.

Travaux ferroviaires

La totalité des travaux ferroviaires est prise en charge par SNCF Réseau.

- Remplacement de traverses et travaux connexes (homogénéité pleine ligne)
- Dépose signalisation ferroviaire (pancartes usagers PN)
- Rétablissement des pistes et des fossés longitudinaux à la voie ferrée
- Dépose des portillons
- Création clôtures sur environ 20 m de chaque côté de la voie au droit du PN supprimé.

2-1 Procédure réglementaire :

Les enquêtes « de commodo et incommodo » n'ayant pas été supprimées et/ou transformées. La demande de la société SNCF Réseau sollicitant la suppression du passage à niveau (PN) 185 se situant sur le territoire de la commune d'Incheville sur la ligne SNCF «325000 reliant EPINAY Le TREPORT est soumise à une enquête publique.

En concertation avec Monsieur Mahomed BENAISSA, représentant la préfecture de la Seine-Maritime autorité compétente organisatrice dépendant du bureau des procédures publiques, un arrêté a été rédigé prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en date du 25 mai 2018.

Cet arrêté indique, les modalités de cette enquête publique, dont les principales, en conformité avec les lois et décrets applicables stipulent :

- L'enquête publique se déroulera à la mairie d'Incheville du mardi 26 juin 2018 au mercredi 11 juillet 2018 inclus, soit pour une durée de 16 jours consécutifs;
- Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier à la mairie d'Incheville et à la préfecture de Seine-Maritime, aux jours et heures habituels de leur ouverture au public.
- Les observations et propositions pourront être consignées par toute personne intéressée directement sur les registres d'enquête, être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, ou être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'Incheville, ou formulées par voie électronique à l'adresse <u>mairieincheville@wanadoo.fr</u>, 11 juillet 2018 à 17h dernier délai. Toutes les observations et propositions seront annexées au registre.
- Les observations et propositions pourront également être reçues par le commissaire enquêteur au lieu, jours et heures suivantes :

Mairie d'Incheville :

- mardi 26 juin 2018 de 9h à 12h;
- mercredi 11 juillet 2018 de 9h à 12h (dernier délai).

Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins de la préfète de la Seine-Maritime dans deux journaux, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

La publicité dans la presse a été faite de la manière suivante :

	Paris Normandie Rouen	L'Informateur d'Eu
1° Insertion	Le 15 juin 2018	Le 15 juin 2018
2° Insertion	Le 29 juin 2018	Le 29 juin 2018

Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera en outre rendu public par voie d'affiches à la mairie d'Incheville et, éventuellement, par tout autre procédé dans toute la commune.



Un avis d'enquête a été apposé sur les lieux du projet à l'entrée du chemin menant au passage à niveau (PN) 185, visible de la voie publique.

2-2 Composition du dossier soumis à l'enquête :

De la ligne SNCF 325000 Epinay/Le Tréport. Passage à Niveau (PN) n° 185 Incheville (76) – PN public pour piétons.

- 1 Arrêté préfectoral du PN actuellement en vigueur.
- 2 Caractéristiques du PN et du chemin communal.
- 3 Notice explicative.
- 4 Intérêts de la suppression du PN.
- 5 Plan de situation du PN.
- 6 Vue aérienne du PN.
- 7 Planche photos du PN.
- -8 Travaux à réaliser.
- 9 Procédure de suppression du PN.
- 10 Projet d'arrêté Préfectoral de suppression du PN.
- 11 Courriers et documents divers.

Ce dossier mis à l'enquête était accessible à tout public et celui complet.

2-3 Extrait compte rendu de réunion (PN 185)

Une réunion s'est tenu le 26 octobre 2016, entre la Direction Territoriale Normandie - SNCF Réseau et la mairie d'Incheville.

Lors de cette réunion, trois PN ont été évoqués, je prendrai uniquement en considération le PN 185 concerné par l'enquête publique.

Pour mémoire les PN piétons 184 et 190 ont été évoqués, mais hors sujet au projet soumis à cette enquête.

Cette réunion ayant pour objet : Analyse de la faisabilité de suppression de passage à niveau.

Sujets abordés :

Dans le cadre de la politique de sécurisation des passages à niveau (PN) de SNCF Réseau, la Direction Territoriale Normandie a lancé une vaste étude en 2014 de cartographie des PN supprimables sur l'ensemble du territoire de Normandie.

Cette étude se déroule en deux temps, le premier est dédié à l'élaboration d'un diagnostic exhaustif des passages à niveau puis à la formulation de propositions de suppression avec ou sans création de voiries. Le second est dédié à la concertation et au recueil des avis et positions de chacun quant aux solutions proposées (objet de la réunion du 26 octobre 2016 en mairie d'Incheville).

Le support « Analyse de la faisabilité de suppression PN - Diagnostic et propositions - Mai 2015 » a été remis, présenté et analysé en séance.

Une note sur les procédures administratives de suppression de PN a également été remise ainsi qu'un exemple de convention de financement SNCF Réseau, commune relative aux aménagements de chemins de contournement routier.

Il ressort d'un commun accord de cette analyse les éléments suivants :

En autres, le passage à niveau (PN 185 piéton)

Proposition de suppression pure et simple du PN. Le portillon d'accès à ce PN piéton est cadenassé depuis 1993.

Suite à donner :

Commune d'Incheville :

Identifie les aménagements nécessaires et la nature de ces derniers (acquisition de terrains, structure attendue des chemins, etc.)

Transmettre une délibération du Conseil Municipal se prononçant sur la suppression du PN 185, et sur l'ouverture d'une enquête publique simplifiée (« Commodo/Incommodo »)

Le Conseil Municipal peut être favorable à la suppression du PN 185. Il peut également préciser des réserves à lever (création d'un chemin, confortement d'un chemin, acquisition parcellaire...) pour la suppression.

SNCF Réseau:

(A réception de la délibération du Conseil Municipal) initie l'intégralité des démarches pour la mise en place de l'enquête publique.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 30 novembre 2016 :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le principe de la suppression du PN 185, *mais refuse* que la commune assure la maîtrise d'ouvrage.

3 - CONDITIONS du DÉROULEMENT de L'ENQUÊTE_PUBLIQUE

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier et le registre ont été mis à la disposition du public pour consultation et consignation des avis à la mairie d'Incheville.

La salle du conseil municipal a été mise à ma disposition pour assurer mes deux permanences, afin de recevoir le public dans de bonnes conditions de confidentialité.

Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire de mairie ont concouru au bon déroulement de l'enquête, je tiens à les remercier pour le bon accueil qu'ils m'ont réservé.

3-1 Participation du public :

Lors de mes permanences que j'ai tenues, je n'ai pas eu de visite du public. Ainsi, qu'aucune observation n'a été déposée sur le registre, hors permanences.

3-2 Mes appréciations sur l'ensemble de l'enquête :

« Après avoir, en concertation, avec l'autorité organisatrice participé à l'organisation de l'enquête. Rencontré le pétitionnaire, visité le lieu du projet, étudié le dossier mis à l'enquête publique, constaté que la publicité était conforme dans les normes règlementaires, vérifié que le public avait accès au dossier sans contrainte et pouvait s'exprimer librement, j'ai pu tenir mes deux permanences dans de bonnes conditions, j'ai développé mon rapport en tenant compte des aspects cités ci-dessus, je peux à présent rédiger mes conclusions motivées et mon avis dans un document séparé du rapport et à la suite de celui-ci».

« Je certifie, que l'enquête publique relative à la demande de SNCF Réseau sollicitant la suppression du passage à niveau (PN 185) se situant sur le territoire de la commune d'Incheville sur la ligne SNCF 325000 reliant EPINAY-Le Tréport, s'est déroulée dans de bonnes conditions et suivant la législation en vigueur.

Le: 07 août 2018

Le commissoire-enquêteur

PREFECTURE de la SEI NE-MARITIM E

ENQUÊTE PUBLIQUE

Suppression du passage à niveau (PN) 185 suite à la demande de SNCF Réseau, sur la commune d'Incheville sur la ligne SNCF reliant Epinay - Le Tréport.

(Document 2/2)

CONCLUSIONS MOTIVEES

et

AVIS

du COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Arrêté préfectoral de Madame la Préfète du 25 mai 2018

SOMMAIRE

1 - RAPPEL SUCCINCT de L'OBJET de L'ENQUÊTE :

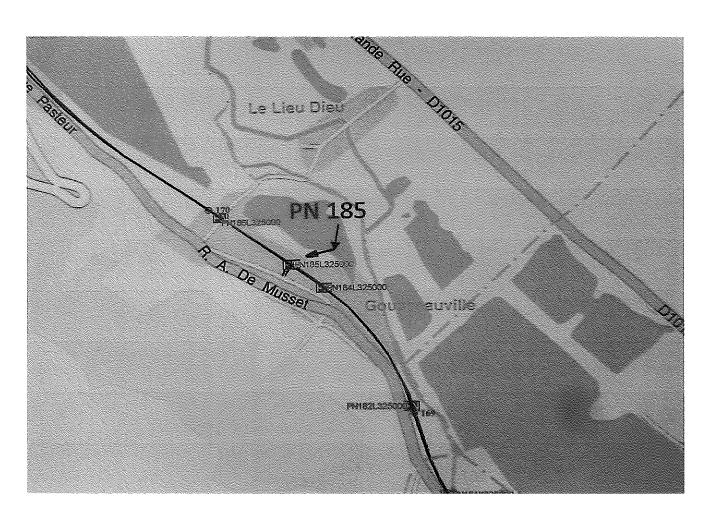
	_	1-1 Objet de l'enquêtepage 3
		1-2 Caractéristiques du PN et du chemin communal
	-	1-3 Présentation du projetpage 4
2	- coi	NCLUSIONS MOTIVEES du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
	_	2-1 A propos de la procédure de l'enquête publiquepage 4
	-	2-2 L'information du public
	_	2-3 La préparation de l'enquête publiquepage 5
	-	2-4 La participation du public
	_	2-5 Problématique sécuritaire actuelle
2	_ ^\/I	S du COMMISSAIRE ENQUÊTEURpage 6
ب	- ~ v:	a de commissante endocicoremente en commente en commente de commen

1-1 Objet de l'enquête :

Demande de SNCF Réseau sollicitant la suppression du passage à niveau (PN) 185 se situant sur le territoire de la commune d'Incheville sur la ligne SNCF 32500 reliant Epinay- Le Tréport.

1-2 Caractéristiques du PN et du chemin communal :

- * PN n° 185 3^{ème} catégorie PN public pour piétons (équipé de portillon équilibré à la fermeture).
- * Ligne SNCF 32500 Epinay / Le Tréport PK 169,669.
- * 1 voie Ferrée Principale Unique (VU).
- * Vitesse ferroviaire de la ligne au droit du PN : 80 km/h.
- * Nombre de trains par 24h (en moyenne annuelle) : estimé à 7, principalement des voyageurs.
- * Commune : Incheville (76).
- * Accès communal depuis la rue Alphonse DAUDET.
- * Largeur chemin env. 1m en agglomération.
- * Accidentologie depuis les 10 dernières années : néant.
- * PN non inscrit au programme de sécurisation nationale.



1-3 Présentation du projet :

Le passage à niveau (PN) d'Incheville n'est plus utilisé depuis 1993. Composé de 2 portillons. Suite à échange de vue et en accord avec Monsieur le Maire d'Incheville en juillet 1993, le passage à niveau a été condamné par fermeture et cadenassemment des portillons fin 1993 (fig.2) en réservant la possibilité pour 2 riverains de demander son ouverture afin d'accéder à leurs propriétés, depuis cette date, aucune demande d'ouverture n'a été faite.

Un portillon est totalement envahi par la végétation (fig.1)

En application de la politique de sécurisation des PN de SNCF Réseau, une identification des PN supprimables sur le territoire Normandie a été réalisée entre 2014 et 2016.

Dans ce cadre, une réunion en Mairie d'Incheville s'est tenue le 26/10/2016 avec un représentant de la commune.

A cette occasion, il a été examiné la situation des PN publics identifiés supprimables sur la commune, à savoir PN 184, 185, 186, 189, 190 et 191.

Lors de cet examen, 3 d'entre eux ont été retenus comme tel.

- PN 184 SAL2 moyennant création d'un chemin de desserte vers le PN 186.
- PN 185 piétons : suppression pure et simple vu sa fermeture depuis 1993.
- Le PN 185 piétons, fermé depuis 1993 ne nécessite pas d'aménagement particulier

2 - CONCLUSIONS MOTIVEES du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame la Préfète, m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur par arrêté préfectoral du 25 mai 2018, pour conduire l'enquête relative à la demande de SNCF Réseau sollicitant la suppression du passage à niveau (PN) 185 se situant sur le territoire de la commune d'Incheville sur la ligne 325000 reliant Epinay-le-Tréport, suivant la règlementation en vigueur.

2-1 A propos de la procédure de l'enquête publique:

L'enquête s'est déroulée à la mairie d'Incheville du mardi 26 juin 2018 au mercredi 11 juillet 2018 inclus, soit pour une durée de 16 jours.

Durant cette période, le dossier de l'affaire, les pièces annexées et un registre d'enquête ont été tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Mes deux permanences prévues se sont déroulées sans incident particulier.

Monsieur le maire, ainsi que Madame la secrétaire de mairie ont contribué au bon déroulement de l'enquête. J'ai pu assurer mes permanences dans de bonnes conditions.

2-2 L'information du public :

L'information du public a été faite :

 par affichage d'un avis (texte noir, fond jaune) reprenant l'essentiel de l'arrêté préfectoral apposé sur les panneaux prévus à cet effet dans la mairie d'Incheville, visible de l'extérieur.
Ainsi que sur le lieu du projet effectué par le pétitionnaire. La publicité dans la presse a été faite de la manière suivante :

	Paris Normandie Rouen	L'Informateur d'Eu
1° Insertion	Le 15 juin 2018	Le 15 juin 2018
2° Insertion	Le 29 juin 2018	Le 29 juin 2018

 Par insertion de l'avis d'enquête sur le site de la Préfecture <u>www.seine-maritime.gouv.fr</u>, le dossier était également consultable sur la même adresse internet.

2-3 La préparation de l'enquête publique :

• Elle a été décrite dans le rapport d'enquête. Il n'est pas nécessaire d'y revenir.

2-4 Sur la participation du public :

Aucune personne ne s'est présentée lors de mes deux permanences, ainsi qu'aucune déposition sur le registre d'enquête publique. Aucun courrier et mail, à mon attention n'ont été enregistrés.

2-5 Problématique sécuritaire actuelle :

Les deux portillons ont été condamnés par fermeture cadenassée fin 1993. Mais cette mesure n'interdit pas d'éventuels passages de piétons. On peut observer, sur la photo ci-dessous que la rambarde horizontale en béton ne fait pas office d'arrêt des personnes qui s'aventureraient dans cette zone.



Le pétitionnaire propose la création de clôtures sur environ 20 mètres de chaque côté de la voie au droit du PN supprimé.

J'estime, pour des raisons de sécurité la suppression pure et simple de ces deux portillons est urgente, au vu des 2640 passages de trains/an, soit environ 7 passages/24h (source de M. Pascal BALESTRA SNCF Réseau).

La traversée des voies ne pose aucune difficulté, je l'ai constaté lors de ma visite sur les lieux le 18 juin 2018, où j'ai pu naviguer en toute liberté.

Je prends acte, de l'avis favorable du Conseil Municipal, vote à l'unanimité, mais refuse d'assurer la maîtrise d'ouvrage, ce que je comprends aisément, car la commune n'a pas la structure pour gérer les travaux prévus.

Je recommande, au pétitionnaire SNCF Réseau de réaliser dans les meilleurs délais les propositions citées dans le dossier présenté à l'enquête publique et, que celui-ci prenne en charge la maîtrise d'ouvrage ainsi que le coût.

3 - AVIS du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- Au terme de cette enquête, le dossier présenté par SNCF Réseau respecte la procédure préalable pour la suppression du passage à niveau (deux portillons).
- L'information de la publicité et l'affichage concernant l'enquête ont été réalisés dans les délais réglementaires.
- J'ai tenu mes permanences suivant les termes de l'article préfectoral, dans d'excellentes conditions
- Ce passage à niveau est dangereux pour les piétons qui s'aventureraient dans cette zone isolée non protégée, même si dans la présentation du dossier mis à l'enquête, le maître d'ouvrage (SNCF Réseau) note « qu'il n'y a pas eu d'accident depuis les 10 dernières années ».

Sa suppression est incontournable.

- La suppression de ce PN 185 offre que des avantages d'aménagement.
- En conséquence, c'est pour ces raisons évoquées dans mes conclusions motivées que :

J'émets un avis favorable

Le 07 août 2018

Le commissqire-enquêteur

Page 6 sur 7